

**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SOPHIE-D'HALIFAX  
MRC DE L'ÉRABLE  
PROVINCE DE QUÉBEC**

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax tenue le 13 janvier 2026 à 19h03 à laquelle séance sont présents :

Siège #2 – Michel Duperron  
Siège #3 – Mathieu Jolibois  
Siège #4 - Vincent Beaudoin  
Siège #5 - Étienne Vigneault  
Siège #6 – Jean Goulet

Est absent :  
Siège #1 – Pierre Gosselin

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur Christian Daigle, maire. Monsieur Jean Langelier, directeur général, greffier et trésorier par intérim est aussi présent ainsi que madame Christine Morneau, adjointe à la trésorerie et greffièrre.

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

**04-01-26**

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**3.1 - Séance ordinaire du 9 décembre 2025**

**3.2 Séance extraordinaire du 6 janvier 2026**

**4 - FINANCES**

**4.1 - Adoption des comptes à payer**

**5 - ADMINISTRATION**

5.1- Report de l'adoption du budget 2026

5.2- Dépôt du registre public des déclarations de dons, marques d'hospitalités et autres avantages

5.3- Renouvellement de l'adhésion à l'ADMQ

5.4- Attribution du statut d'employée permanente à madame Caroline Fortier

5.5- Redevances éoliennes 2025- Fonds de contribution individuelle

5.6-Mandat de représentation devant la cour à Morency Société d'avocats s.e.n.c.r.l

5.7-Autorisation de traverses de chemins municipaux pour le club de motoneiges Bois-Francs

5.8- Convention d'aide financière dans le cadre de Programme d'aide à la voirie locale – 2021-2022 projet numéro EED48982 volet Redressement pour la réfection du 6<sup>e</sup> Rang segment 65 – autorisation de signatures

5.9- Convention d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale-2026-2027 projet numéro RQN79232 volet Redressement-Sécurisation pour la réfection du 13<sup>e</sup> Rang phase II – autorisation de signatures

5.10- Contrat de déneigement des entrées piétonnières d'édifices municipaux

**6 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

**7 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Jean Goulet, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil que le point 5.7 soit reporté ultérieurement et que l'ordre du jour soit adopté.

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents**

### **3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**05-01-26**

#### **3.1 - Séance ordinaire du 9 décembre 2025**

Il est proposé par M. Jean Goulet, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2025 soit adopté et signé tel que présenté aux membres du conseil municipal.

La secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents**

**06-01-26**

#### **3.2 - Séance extraordinaire du 6 janvier 2026**

Il est proposé par M. Michel Duperron, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 janvier 2026 soit adopté et signé tel que présenté aux membres du conseil municipal.

La secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents**

### **4 - FINANCES**

**07-01-26**

#### **4.1 - Adoption des comptes à payer**

Comptes à ratifier : **1 163.95\$**

Comptes à payer : **32 843.10\$**

Il est proposé par M. Étienne Vigneault, appuyé et résolu de ratifier les comptes payés en janvier 2026 et d'autoriser le paiement des comptes à payer pour un montant total de **34 007.05\$**. Que cette liste soit annexée au procès-verbal.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

### **5 - ADMINISTRATION**

**08-01-26**

#### **5.1 Report de l'adoption du budget 2026**

ATTENDU QUE le *Code municipal du Québec* prévoit que le budget annuel de la municipalité doit être adopté dans les délais prescrits par la loi;

ATTENDU QUE pour l'exercice financier 2026, le conseil municipal n'a pas été en mesure d'adopter le budget avant le 31 janvier en année électorale;

ATTENDU QUE la loi prévoit qu'en absence d'un budget adopté, une partie du budget de l'exercice précédent est réputée adoptée afin d'assurer la continuité des activités municipales;

ATTENDU QU'il y a lieu de fixer une nouvelle date pour l'adoption du budget et d'en aviser la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Vincent Beaudoin  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ;

QUE le conseil municipal fixe au 24 février 2026 la nouvelle date pour l'adoption du budget de l'exercice financier 2026;

Que le directeur général par intérim soit autorisé à transmettre une copie certifiée conforme de la présente résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Que, jusqu'à l'adoption du budget, les dépenses de la municipalité soient effectuées conformément aux dispositions légales applicables.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

**09-01-26**

**5.2 Dépôt du registre public des déclarations de dons, marques d'hospitalités et autres avantages**

M. Jean Langelier, directeur général par intérim fait état du dépôt du registre public des déclarations de dons, marques d'hospitalité et autres avantages pour l'année 2025.

**10-01-26**

**5.3 Renouvellement de l'adhésion à l'ADMQ**

Il est proposé par M. Mathieu Jolibois, appuyé et résolu que soit fait le renouvellement de la cotisation annuelle de l'ADMQ pour deux employés administratifs de la Municipalité, lesquelles seront déterminés ultérieurement par monsieur Jean Langelier, directeur général par intérim pour l'année 2026 au montant de 2436.44\$

Le coût du renouvellement est de 588.67\$ (taxes incluses) + 629.55\$ (taxes incluses) pour une assurance juridique et programme d'aide aux membres 2026 pour un total de 1218.22\$ / chaque membre.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

**11-01-26**

**5.4 Attribution du statut d'employée permanente à madame Caroline Fortier**

ATTENDU QUE Mme Caroline Fortier a été embauchée le 3 octobre 2025 par la résolution 109-10-25;

ATTENDU QU'une période d'essai de 3 mois est prévu dans son contrat de travail à durée indéterminée;

ATTENDU QUE ladite période d'essai et maintenant complétée;

ATTENDU QUE la lettre de recommandation favorable de son supérieur M. Carl Faucher, manœuvre en chef du service des travaux publics, d'attribuer à Mme Caroline Fortier le statut d'employée permanente régulière à titre de manœuvre aux services des travaux publics rétroactivement au 3 janvier 2026.

Il est proposé par M. Jean Goulet, appuyé et résolu que le statut d'employée permanente soit attribué à madame Caroline Fortier.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

**12-01-26**

**5.5 Redevances éoliennes 2025 – Fonds de contribution individuelle**

ATTENDU l'entente avec Éoliennes de l'Érable « Concernant les contributions volontaires du promoteur pour le projet éolien de l'Érable » ;

ATTENDU QUE le fonds de contribution individuelle doit être redistribué aux propriétaires résidents dans un rayon de 1.8 kilomètre, et qui n'ont pas signé d'entente avec la compagnie ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax a reçu les montants nécessaires ;

ATTENDU QUE 37 propriétaires résidents à Sainte-Sophie-d'Halifax respectent les clauses pour recevoir la contribution ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Vincent Beaudoin, appuyé et résolu à l'unanimité que la municipalité distribue la somme de 21 189.42 \$ reçue d'Éoliennes de l'Érable aux propriétaires résidents qui ont droit à la contribution individuelle de 572.69\$ chacun pour l'année 2025.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

**13-01-26**

**5.6- Mandat de représentation devant la cour à Morency Société d'avocats s.e.n.c.r.l**

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Sophie d'Halifax doit être représentée par un avocat devant la Cour municipale commune de la Ville de Plessisville pour les constats d'infraction délivrés par les fonctionnaires et employés municipaux, par ses mandataires (ex. SPAA) ou par les agents de paix relativement à toutes infractions à ses règlements municipaux ainsi qu'aux infractions en matière de sécurité routière commises sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Sophie d'Halifax et aux infractions à toutes autres lois et règlements adoptés par le gouvernement du Québec applicables par les municipalités ;

ATTENDU QUE par la résolution numéro 799-07-23 adoptée le 13 juin 2023 la Municipalité de Sainte-Sophie d'Halifax mandate le cabinet d'avocats Lambert Therrien s.e.n.c. pour la représenter dans les dossiers devant la Cour municipale ;

ATTENDU QUE l'article 2125 du *Code civil du Québec* permet au client de résilier unilatéralement un contrat de services avec un prestataire de services;

ATTENDU l'offre de services reçue de Me Matthieu Tourangeau du cabinet d'avocats Morency Société d'avocats s.e.n.c.r.l., composée d'une correspondance du 25 novembre 2025 de Me Tourangeau et d'une brochure du même jour, pour les services de représentation par ce cabinet d'avocats devant la Cour municipale;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Sophie d'Halifax souhaite être représentée par le cabinet d'avocats Morency Société d'avocats s.e.n.c.r.l., dès l'adoption de la résolution, pour les constats d'infraction délivrés par les fonctionnaires et employés municipaux, par ses mandataires (ex. SPAA) ou par les agents de paix relativement à toutes infractions à ses règlements municipaux ainsi qu'aux infractions en matière de sécurité routière commises sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Sophie d'Halifax et aux infractions à toutes autres lois et règlements adoptés par le gouvernement du Québec applicables par les municipalités;

ATTENDU QUE le cabinet Morency Société d'avocats s.e.n.c.r.l. offre également un service d'accompagnement et de conseiller juridique pour les dossiers d'infraction de la Municipalité de Sainte-Sophie d'Halifax ainsi qu'une formation sur divers sujets concernant la Cour municipale, le droit pénal, l'émission des constats d'infraction, etc.;

ATTENDU les modalités financières du mandat de représentation par Morency Société d'avocats s.e.n.c.r.l. indiquées dans l'offre de services;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Étienne Vigneault, conseiller et résolu à l'unanimité :

DE RÉSILIER en date de l'adoption de la présente résolution le contrat de services du cabinet Lambert Therrien s.e.n.c.;

DE MANDATER le cabinet Morency Société d'avocats s.e.n.c.r.l. pour représenter la Municipalité de Sainte-Sophie d'Halifax dès l'adoption de la présente résolution, dans tous les dossiers de la Municipalité de Sainte-Sophie d'Halifax en cours ou à venir pour les constats d'infraction délivrés par les fonctionnaires et employés municipaux, par ses mandataires (ex. SPAA) ou par les agents de paix relativement à toutes infractions à ses règlements municipaux ainsi qu'aux infractions en matière de sécurité routière commises sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Sophie d'Halifax et aux infractions à toutes autres lois et règlements adoptés par le gouvernement du Québec applicables par les municipalités, et ce, selon les modalités prévues à l'offre de services du 25 novembre 2025;

D'AUTORISER le directeur général par intérim à transmettre une copie de la présente résolution au cabinet Lambert Therrien s.e.n.c. pour les informer de la résiliation du contrat de services ainsi que pour leur demander de transmettre dans les meilleurs délais les dossiers en cours au cabinet d'avocats Morency Société d'avocats s.e.n.c.r.l. à l'attention de Me Matthieu Tourangeau, et ce, de façon à assurer une continuité des dossiers en cours;

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

**5.7-Autorisation de traverses de chemins municipaux pour le club de motoneiges Bois-Francs**

**Point reporté ultérieurement**

**14-01-26**

**5.8- Convention d'aide financière dans le cadre de Programme d'aide à la voirie locale 2021-2022 projet numéro EED48982 volet Redressement pour la réfection du 6<sup>e</sup> Rang segment 65 – autorisation de signatures**

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Sophie d'Halifax a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Sophie d'Halifax a pris connaissance de la convention d'aide financière, l'a signée et s'engage à la respecter;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de M. Vincent Beaudoin, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Sainte-Sophie d'Halifax confirme son engagement à faire réaliser les travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que le directeur général par intérim, M. Jean Langelier et le maire, Christian Daigle sont dûment autorisés à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

**15-01-26**

**5.9- Convention d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale 2026-2027 projet numéro RQN79232 volet Redressement-Sécurisation pour la réfection du 13<sup>e</sup> Rang phase II – autorisation de signatures**

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Sophie d'Halifax a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Sophie d'Halifax a pris connaissance de la convention d'aide financière, l'a signée et s'engage à la respecter;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de M. Mathieu Jolibois, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Sainte-Sophie d'Halifax confirme son engagement à faire réaliser les travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que le directeur général par intérim, M. Jean Langelier et le maire, Christian Daigle sont dûment autorisés à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

**16-01-26**

**5.10-Contrat de déneigement des entrées piétonnières d'édifices municipaux**

ATTENDU QUE les accès au bureau municipal, à l'Espace Sophia et au local de la pétanque doivent être déneigés, déglacés et rendus sécuritaires pour la clientèle, les employés et les bénévoles;

ATTENDU QUE le service des travaux publics procède à l'entretien hivernal de ces accès durant les heures normales de travail les jours de semaine;

ATTENDU QUE l'intérêt de la famille de madame Marie-Michelle Roux d'effectuer l'entretien hivernal des accès à ces immeubles municipaux rétroactivement au 1<sup>er</sup> novembre 2025 jusqu'au 15 avril 2026 pour un montant de 1200\$;

Il est proposé par Michel Duperron, adopté et résolu d'accorder le contrat d'entretien hivernal pour les accès au bureau municipal, à l'Espace Sophia et au local de la pétanque rétroactivement du 1<sup>er</sup> novembre 2025 jusqu'au 15 avril 2026 pour un montant de 1200\$ payable le 30 avril 2026.

**6- PÉRIODES DE QUESTIONS**

Réponses à plusieurs questions

**17-01-26**

**7 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Mathieu Jolibois appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil que la présente séance soit levée à 19h53.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, Christian Daigle, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'ils contiennent au sens de l'article 142(2) du Code municipal du Québec.

---

Christian Daigle, maire

---

Jean Langelier

Directeur général, greffier et trésorerie par intérim